

---

## Procès-verbal Assemblée générale ordinaire - hybride

---

### Informations générales

---

Date	Mardi 19 novembre 2024
Horaire	13h30-14h30   Partie générale (informations) 15h00-15h30   Partie statutaire
Sur place/en ligne	L'assemblée est organisée sous forme hybride - sur place et par vidéoconférence (Teams).
Langue	Allemand (sans traduction simultanée)

---

### 13h30 -14h30 | Points 1-6 (partie informations) – Bref compte-rendu **Bienvenue et informations du bureau de l'ANQ sur les domaines spécialisés**

---

Situation	Josef Müller s'est excusé pour cause de maladie et ne peut donc pas assister à l'assemblée générale de ce jour. L'AG est ouverte par le vice-président Michel König et débute par la partie informative des différents domaines spécialisés Soins aigus, Réadaptation et Psychiatrie ainsi que par diverses brèves informations du bureau de l'ANQ. Le contenu est inclus dans la présentation générale (cf. annexe).
Point 2	Interdisciplinaire
Point 3	Domaine des soins aigus
Point 4	Domaine de la psychiatrie
Point 5	Domaine de la réadaptation
Point 6	Diverses brèves informations
Décision	La partie informations (points 1 à 6) ne fait pas l'objet d'un procès-verbal.
Annexe	<a href="#">Présentation totale (PDF)</a>

---

15h00 | Point 7-8 (partie statutaire)

**Bienvenue et constitution**

Situation	<p>Michel König ouvre la partie statutaire de l'assemblée générale et constate que l'invitation, l'ordre du jour ainsi que les documents ont été envoyés dans les délais. Les conditions pour la tenue de l'AG sont donc remplies conformément à la loi et aux statuts. Les catégories de membres (cantons, fournisseurs de prestations et assureurs) sont représentées et disposent de 28 voix par catégorie, soit un total de 84 voix. Les décisions sont prises à la majorité simple.</p> <p>En vertu de l'article 12, alinéa 2 des statuts, l'AG élit le/la secrétaire de séance et le/la scrutateur/trice.</p>
Proposition	<p>Secrétaire de séance Stephanie Fasnacht, responsable du secrétariat de l'ANQ, Berne</p> <p>Scrutatrice Simone Voldrich, responsable de la gestion de la qualité et des processus, Lindenhofgruppe AG Berne</p>
<b>Décision</b>	<p>Stephanie Fasnacht, responsable du secrétariat de l'ANQ, est élue à l'unanimité et sans abstention rédactrice du procès-verbal de l'AG du 19 novembre 2024. Simone Voldrich est élue à l'unanimité et sans abstention comme scrutatrice de l'AG du 19 novembre 2024.</p>
Annexe(s)	Aucune

Point 9

**Approbation du procès-verbal de l'AG du 16 mai 2024**

Situation	Procès-verbal de l'assemblée générale du 16.05.2024.
Proposition	Approbation du procès-verbal de l'AG du 16.05.2024.
Discussion en plénière	Pas de questions/remarques de la part de l'assemblée.
<b>Décision</b>	Le procès-verbal de l'AG du 16.05.2024 est approuvé à l'unanimité, sans abstention, et avec remerciements à Stephanie Fasnacht.
Annexe	<p>PDF :</p> <p><a href="#">P09_20230516_ANQ_AG_Proces-verbal.pdf</a></p>

Point 10  
**Budget 2025**

Objectif	Discussion et approbation du budget 2025.
Situation	<p>En vertu de l'article 7, point 4 des statuts, l'assemblée générale approuve le budget annuel 2025.</p> <p>Lors de sa séance du 5 septembre 2024, le comité a adopté le budget 2025 à l'attention de l'assemblée générale</p> <p>Bref aperçu de quelques thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes « Cotisations » 2025 sur la base de la STATPOP déf. 2023, comptes 3000-3002 : réduction unique des cotisations par habitant/canton de CHF 0.02 à CHF 0.01. Le forfait pour les observateurs de CHF 200 reste inchangé. A partir de 2026, l'objectif est de revenir aux actuelles cotisations de CHF 0.02 par habitant.</li> <li>• Recettes « Contributions des fournisseurs de prestations » 2025 (hypothèse moyenne), comptes 3100-3102 : imputation selon la statistique de l'OFSP « Chiffres clés des hôpitaux suisses » de l'année 2023. Les forfaits par sortie stationnaire et domaine de spécialisation restent inchangés.</li> <li>• Les travaux préparatoires liés au mandat potentiel de la QVP tiennent compte des charges salariales/d'assurance sociale de l'ANQ d'un montant d'environ CHF 51'000.</li> <li>• Le développement des mesures de l'ANQ telles que PREMs (nouveau questionnaire), chutes &amp; escarres (nouvelle méthode basée sur les données cliniques de routine), chutes en psychiatrie gériatrique (méthode adaptée à celle du domaine des soins aigus), PSI/mortalité (sur la base de données de routine; extension de la méthode des réadmissions), Swissnoso (numérisation et projet de datalinkage) ainsi que réadaptation et psychiatrie (développement des tableaux de bord des résultats) sont financés à hauteur d'environ CHF 540'000 par la provision actuelle du compte 2612.</li> <li>• Les charges « commissions » (prestations de tiers) ont été adaptées, étant donné que de nombreux membres renoncent à facturer les prestations à l'ANQ.</li> </ul>
Demande	Approbation du budget 2025.
Stephanie Fasnacht, ANQ	... fournit des explications tout au long de la présentation.
Discussion en plénière	Pas de questions/remarques sur le budget 2025.
<b>Décision</b>	Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité et sans abstention.
Annexe	PDF : P10_20241119_ANQ_Budget_2025_AG.pdf

Point 11

**Cotisations des membres 2025 et 2026**

Objectif	Fixation et adoption des cotisations des membres 2025 et 2026.
Situation	<p>En vertu de l'article 7, point 4, des statuts, l'assemblée générale fixe le montant des cotisations des membres.</p> <p>Le comité présente à l'AG les propositions suivantes relatives aux cotisations des membres 2025 et 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2025 : une réduction unique des cotisations de CHF 0.02 à CHF 0.01, et</li> <li>- en 2026 : à nouveau le montant de CHF 0.02 pour les cotisations des membres.</li> </ul> <p>Cantons / Principauté du Liechtenstein :</p> <p>2025 : 1 centime par habitant (cf. tableau)   réduction unique de 50%</p> <p>2026 : 2 centimes par habitant</p> <p>Assureurs : CHF 90'019</p> <p>H+ Les Hôpitaux de Suisse : CHF 90'019</p> <p>Cotisations des observateurs : CHF 200</p>

**Tableau**

Cotisations des cantons et de la Principauté du Liechtenstein pour l'année 2025, calculées sur la base des données STATPOP 2023 de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de la statistique de la population 2022 de la Principauté du Liechtenstein

Canton	Habitants 2023 (STATPOP déf.)	À CHF 0.01 par habitant	Cotisation 2025 (arrondi)
<i>Suisse</i>	<i>8'962'258</i>	<i>0.01</i>	<i>89'623</i>
Argovie	726'894		7'269
Appenzell Rh. Ext.	56'495		565
Appenzell Rh. Int.	16'585		166
Bâle-Campagne	298'837		2'988
Bâle-Ville	200'031		2'000
Berne	1'063'533		10'635
Fribourg	341'537		3'415
Genève	524'410		5'244
Glaris	42'056		421
Grisons	204'888		2'049
Jura	74'548		745
Lucerne	432'744		4'327
Neuchâtel	178'291		1'783
Nidwald	45'016		450
Obwald	39'272		393
Schaffhouse	87'111		871
Schwyz	167'403		1'674

Soleure	286'844		2'868
Saint-Gall	535'114		5'351
Thurgovie	295'220		2'952
Tessin	357'720		3'577
Uri	37'931		379
Valais	365'844		3'658
Vaud	845'870		8'459
Zoug	132'556		1'326
Zurich	1'605'508		16'055
Principauté du Liechtenstein	39'677		397
<b>Total cotisations cantons/PL</b>	<b>8'962'258</b>		<b>90'019*</b>

Les cotisations des assureurs et prestataires correspondent au montant total des cantons et de la Principauté du Liechtenstein.

\*en 2025, les cotisations des membres sont calculées – une seule fois à titre exceptionnel - à hauteur de CHF 0.01 par habitant.

A partir de l'année 2026, le montant initial de CHF 0.02 par habitant sera à nouveau appliqué aux cotisations des membres (base de données : STATOP 2024, statistiques démographiques 2023 de la Principauté du Liechtenstein).

Proposition      Approbation des cotisations des membres pour l'année 2025 d'un montant de CHF 0.01 par habitant et pour l'année 2026 d'un montant de CHF 0.02 (comme à ce jour) par habitant.

Stephanie Fasnacht, ANQ      ... fournit des explications tout au long de la présentation.

Christoph Kilchenmann, santésuisse      ... constate que la cotisation sera réduite de moitié en 2025. Selon le budget 2025, le résultat est équilibré, même si la cotisation est réduite de moitié. En l'état actuel, il est difficile d'estimer la situation financière en 2026. De plus, l'année suivante, le paysage associatif sera modifié, raison pour laquelle il estime qu'il est difficile de voter sur les cotisations 2026.

Michel König      ... explique que la demande de réduction unique des cotisations en 2025 a été soumise par la fédération des fournisseurs de prestations afin de répondre à la situation financière tendue des hôpitaux et cliniques. Le comité a approuvé la réduction unique de 50% des cotisations en 2025. Il a ensuite l'intention de réaugmenter le montant à CHF 0,02, ce qui doit être correctement décidé lors de l'AG de novembre 2025.

Annette Jamieson, curafutura      ... ajoute que la deuxième proposition de « facturer à nouveau la cotisation à CHF 0,02 par habitant en 2026 » peut tout au plus être retenue comme déclaration d'intention.

**Décisions**      La 1<sup>ère</sup> proposition des cotisations des membres 2025 avec la réduction unique de 50% (c'est-à-dire CHF 0.01 par habitant au lieu de CHF 0.02) est acceptée à l'unanimité et sans abstention.

La 2<sup>ème</sup> proposition concernant les cotisations des membres 2026 (montant des cotisations ramené au montant initial de CHF 0,02 par habitant) sera adoptée lors de l'assemblée générale de novembre 2025.

Annexe [Présentation totale \(PDF\)](#)

Point 12  
**Divers**

Situation **Date des prochaines assemblées générales**

> Mardi 13 mai 2025 à Berne ou par vidéoconférence (hybride)  
> Mardi 18 novembre 2025 à Berne ou par vidéoconférence (hybride)

Discussion en plénière Pas de questions/remarques de l'assemblée sur ce point à l'ordre du jour.

Michel König ... remercie toutes les personnes pour leur participation à l'AG et clôt l'assemblée à 15h30.

Annexe(s) Aucune

Cordiales salutations,  
ANQ



Michel König  
Vice-président



Stéphanie Fasnacht  
Secrétaire de séance

Adressé à (par curriel) :

Membres de l'ANQ Selon liste de distribution

Observateurs de l'ANQ Selon liste de distribution

Invités -

Berne, le 19 novembre 2024